

Comment nous aider

TAXE D'APPRENTISSAGE

APPRENTISSAGE

FRACTION REGIONALE
51% TA

QUOTA
26% TA

HORS QUOTA

23% TA



Sur votre bordereau de taxe d'apprentissage, indiquez dans le paragraphe généralement intitulé « **Affectation aux établissements d'enseignements** », l'adresse suivante :

Entreprendre Pour Apprendre France (EPA France)
La Filature -32, rue du Faubourg Poissonnière 75010 Paris
Siret : 449 242 049 000 46

EPA peut collecter 26% du hors-quota pour l'ensemble de son réseau au titre de son habilitation dans le cadre du 6. De l'article L6241-10 du Code du Travail.

EPA France est l'interlocuteur unique pour les organismes collecteurs de taxe d'apprentissage pour l'ensemble des associations membres de la Fédération EPA mais reversera la somme que vous aurez affecté à EPA **Corsica**, conformément à votre souhait.

EPA France est habilitée à percevoir de la taxe d'apprentissage au titre de ses actions au plan national pour la promotion de la formation technologique et professionnelle initiale et des métiers (liste des organismes habilités fixée par Arrêté interministériel chaque année).

EPA France ne dispose pas de numéro UAI (Unité Administrative Immatriculée), celui-ci n'est pas obligatoire.

Selon les organismes collecteurs notre catégorie est parfois identifiée comme « **Activité Complémentaire** » (AC) ou « **Fonds dérogatoires** » (FD).